



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 2/2018

**Séance ordinaire du 17 avril 2018
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. Ernest CORBAZ

Membres présents :	64
Membres absents excusés :	15
<u>Membres non excusés :</u>	<u>1</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mme Mercédès ASSAL-POGET, Patricia GILLIÉRON GIROUD, Anaëlle URIO et MM. Jean-Marc BAATARD, Municipal, Pierre BOREL, Christophe CHABLAIS, Jean-Marie COOWAR, Philippe CORDONIER, Yves GIROUD, Christian GUEX, Philippe MOREY, Alexander OMUKU, Enea REZZONICO, Félix SCHMIDT, Marco TADDEI, Mazyar YOSEFI.

Absents non excusés : Mme Vânia LUIS FRANCISCO

A 19h30, **M. Ernest CORBAZ**, Président, ouvre la séance.

Le Président souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, au public présent ce soir ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, nouvelle secrétaire communale.

La presse écrite est représentée par M. Léandre Duggan du journal « Le Régional ».

L'appel est effectué par la Secrétaire suppléante. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 64 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président a représenté la commune lors des 90 ans de Mme Huber et de M. Taillens ; un article paraîtra dans le journal. Il a également assisté le 10 mars à la cérémonie des Mérites, qui a connu un grand succès.

Le Président informe le Conseil d'une nouvelle adresse mail à utiliser pour écrire au secrétariat du Bureau du Conseil ; il s'agit de: secretariat.CC@epalinges.ch.

Il était de coutume que le Conseil fasse une sortie extra-muros lors de sa législature. Le Président propose de remettre cette coutume au jour en proposant une sortie, le samedi



23 juin, au marché d'Aoste suivi d'un repas. Une grande partie de ces frais seraient pris en charge par le budget du Conseil et une participation serait demandée à chaque conseiller, par le biais des jetons de présence.

Le Président pense qu'il serait utile de se rencontrer en dehors de la sphère politique, afin de mieux faire connaissance. Bien entendu, la Municipalité est cordialement invitée.

Il ouvre la discussion. Cette dernière n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

A main levée, la proposition du Président est acceptée. Pour les inscriptions, une feuille circulera durant la soirée.

Le Président a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

M. Alain MONOD, Municipal, souhaite apporter un complément au PV afin que ce dernier reflète le plus fidèlement possible le déroulement des débats. A la page 202, après l'intervention du Municipal M. Bernard Krattinger et avant le vote, il faudrait préciser ce qui suit : « Fâché par cette dernière intervention, M. Alain Monod, Municipal, quitte la table de l'Exécutif et assiste à la fin de la séance dans les rangs du public ». Cela permet également de préciser à ceux qui se seraient autorisés à penser que M. Monod quittait la table pour des problèmes de santé, que cela n'est pas le cas.

M. Alexandre MEIER constate avec regret que le Conseil, lors de sa dernière séance, a omis d'observer une minute de silence en l'honneur de M. Ingvar Kamprad, décédé le 27 janvier dernier, soit plus de deux semaines avant le Conseil du 13 février. M. Kamprad était non seulement un habitant de très longue date de notre commune, ainsi qu'une personnalité de renommée mondiale, mais surtout l'auteur d'une donation très généreuse en faveur d'Epalinges. M. Meier propose, au nom du groupe PLR, d'y remédier sans tarder en invitant le Président à bien vouloir demander une minute de silence en mémoire de M. Kamprad, immédiatement après l'approbation du PV.

Le Président accepte la requête de M. Meier.

Mme Paulette DE VRIEZE STAN demande une correction à la page 189, au point 4, concernant l'élection d'un membre suppléant à la commission de politique régionale. Mme Tina Fattet a bien été élue membre suppléant de ladite commission, et non pas à la Commission des pétitions.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, demande une correction à la page 195 sous son intervention. Il est écrit « ...cela fait 10 ans que ce sujet est sur le tapis. En plus d'Epalinges, la ville de Lausanne et le canton contribuent pour 17.7% sur cette route de Berne. ». Il faut corriger cette notification, car c'est la commune d'Epalinges qui contribue pour 17,5 %, le reste étant pris en charge par le canton et la ville de Lausanne.



Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité tel que modifié.

Le Président demande au Conseil de se lever pour observer une minute de silence, en mémoire de M. Ingvar Kamprad.

3. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX
(MM. Serge Dudan et Thomas Ferrari en remplacement de MM. René Leresche et Fabien Mezenen, démissionnaires)

Le Président prie MM. Serge DUDAN et Thomas FERRARI de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DES PÉTITIONS (en remplacement de M. Fabien Mezenen, démissionnaire)

Au nom du groupe HP, M. Alain AMSTUTZ propose la candidature de Mme Mirka AESCHBACHER en tant que membre suppléant à la Commission des pétitions.

Aucun autre candidat n'étant présenté, le Président déclare donc élue tacitement Mme Mirka AESCHBACHER à la Commission des pétitions.

5. ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (en remplacement de M. Ernest Corbaz)

Au nom du groupe HP, M. Alain AMSTUTZ propose la candidature de Mme Pauline MONOD en tant que membre à la Commission de politique régionale.

Aucun autre candidat n'étant présenté, le Président déclare donc élue tacitement Mme Pauline MONOD à la Commission de politique régionale.

6. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES TAXIS (en remplacement de M. Marc Veraguth, élu membre)

Au nom du groupe HP, M. Alain AMSTUTZ propose la candidature de M. Anton EPP en tant que délégué suppléant à l'Association intercommunale des taxis.

Aucun autre candidat n'étant présenté, le Président déclare donc élu tacitement M. Anton EPP à l'Association intercommunale des taxis.



7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

■ M. Alain MONOD, Municipal

Feux installés sur la route de la Croix-Blanche : M. Monod précise que le Conseil a accepté, l'année passée, l'installation de feux sur la route de la Croix-Blanche, au carrefour de Montblesson, pour la sécurité des piétons. On lui a souvent dit que les automobilistes doivent s'arrêter au feu rouge, lorsqu'il n'y a pas de piéton. Or, comme précisé au moment du vote, lorsque le bus 64 arrive en provenance de Montblesson, les chauffeurs sont équipés d'un système leur permettant de demander la phase des feux au rouge, de façon à faciliter leur sortie sur la route de la Croix-Blanche. Il ne faut donc pas être étonné si le feu est rouge et que l'on doive s'arrêter, alors qu'il n'y a pas de piéton à proximité.

Réponse à l'interpellation de M. Yves Giroud : M. Giroud a reçu une réponse écrite, comme le veut maintenant l'usage, dans les délais, à savoir dimanche dernier. M. Giroud a interpellé la Municipalité, lors du dernier Conseil, à propos, d'une part, du passage piéton sur le plat de la Croix-Blanche entre l'auberge communale et la maison de commune, au motif que ce passage pouvait être dangereux lorsque les automobilistes, qu'ils soient handicapés ou non, quittaient leur place de parc. La Municipalité sait que ce passage piéton n'est pas idéalement placé, mais très sincèrement, elle ne saurait pas où le mettre ailleurs. Les gens qui quitteraient l'auberge ou la maison de commune ne vont pas forcément faire le détour jusqu'à la hauteur des Tramways ou alors de l'autre côté, de manière plus éloignée. C'est vrai que lorsqu'il y avait des chicanes, car il y en a eu sur ce passage, les automobilistes faisaient plus attention à ne pas abimer leur carrosserie qu'aux piétons qui traversaient. Raison pour laquelle la Municipalité n'a pas remis ces chicanes. Et un rétrécissement de la chaussée au moyen d'ilots, pour sécuriser le passage, poserait probablement quelques problèmes, notamment avec le trafic des bus.

A propos de la deuxième partie de l'interpellation, suite au complément d'information ajouté par M. Charles-André Bolomey au sujet des places de parc réservées aux handicapés, M. Monod précise que ces places, de part et d'autre du passage piéton, avaient été déplacées déjà à la demande du Conseil, car une des places était à la place où se trouve maintenant la place « police ». Ce n'était pas agréable pour descendre du moment où il y avait le trottoir. La Municipalité les a placées là où elles sont en ce moment, certes pas idéalement non plus. Elle va revenir en arrière et positionner les deux places après celle de la police, étant donné que cette dernière n'est pas occupée en permanence, ce qui facilitera la sortie du véhicule de l'une des deux places. Cela demandera de casser une partie du trottoir pour permettre à la personne handicapée d'accéder au trottoir pour se rendre dans les commerces ou à la maison de commune. Le corolaire de ce qui précède est qu'on perdra une place de parc en zone bleue. Cela n'est pas très grave, car le jour où on requalifiera la route et le plat de la Croix-Blanche, on règlera bien des problèmes à ce niveau.

Réponse au vœu de M. Marc Veraguth au sujet du chemin de la Laiterie : certains automobilistes oublient sciemment qu'on a plus le droit de monter le chemin de la Laiterie et d'autres descendent peut-être un peu trop vite. M. Veraguth reconnaît que la situation va beaucoup mieux. M. Monod a fait le test récemment avec un GPS qui incite encore à monter ce chemin. Mais il n'est pas tellement inquiet ; habitant dans le quartier, il ne voit plus beaucoup d'automobilistes qui montent encore ce chemin. Par contre, il l'est par rapport à ceux qui prennent le chemin de la Butte à l'envers. Venant des hauts, ils ne veulent pas faire le détour par la Laiterie et ensuite la route du Village, et prennent



alors le chemin de la Butte à l'envers. La vitesse n'est pas excessive selon les radars pédagogiques mis en place. Il y aura toujours « un imbécile de service » pour le sens interdit ou pour la vitesse, mais dans les grandes lignes, la situation ne va pas trop mal. Les contrôles vont continuer, mais on ne peut pas mettre un ASP ou un gendarme toute la journée sur ce tronçon pour vérifier si les automobilistes ne prennent pas le chemin en sens interdit.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, Municipal,**

Opération « vente du vin des vignes communales » : la Municipalité a le plaisir d'informer le Conseil en primeur... et ce, même si « l'Epresses » mis en vente ne l'est pas..., que cette année, la vente du vin de la commune aura lieu le samedi matin 15 juin 2018, dans le cadre des festivités organisées par l'Abbaye « la Jeune Suisse des Croisettes » sous la cantine qui sera dressée sur la place des fêtes à la Croix-Blanche. Cette promotion du produit de la vigne « Palinzarde » se fera, comme les années passées, conjointement avec la Coopérative du Four à pain. Des informations complémentaires seront, comme de coutume, publiées dans le prochain « Palinzard » et diffusées via un tout-ménage.

Vente du bois de feu façonné par l'équipe de bûcherons d'Epalinges : cette année, la Municipalité a décidé de reconduire l'organisation de la vente du bois de nos forêts communales appliquée ces dernières années. Durant le mois de juin 2018, les habitants de la commune auront la possibilité de commander du bois de feu des forêts communales via un bulletin de commande qui sera distribué sous forme de « tout ménage » fin mai ou début juin 2018 ou qu'il sera possible de se procurer auprès de la Bourse communale. Ce bois de feu est mis en vente sous 3 formes :

- sous forme de Lot de un stère de bois sec coupé en bûches de 33 centimètres ;
- sous forme de boule de un stère de bois sec coupé en bûches de 1 mètre ;
- sous forme de boule de un stère de bois vert coupé en bûches de 1 mètre.

Des informations complémentaires seront bien évidemment diffusées dans l'édition de juin du journal « Le Palinzard » et par un « tout ménage » distribué sur l'ensemble du territoire communal, fin mai ou début juin.

Mise à l'enquête publique d'un plan d'affectation : en novembre 2017, la Municipalité a publié dans la FAO un avis aux propriétaires les informant que la révision du PDCOM et du PGA était en cours, et qu'à ce titre, la Municipalité se réservait la possibilité de soumettre à l'enquête publique un plan d'affectation et un règlement de la zone réservée selon l'article 46 LATC, si le dimensionnement de la zone à bâtir viendrait à être compromis, ce qui est pour Epalinges malheureusement le cas. M. Krattinger informe donc le Conseil que prochainement, dans les mois qui viennent, sera mis à l'enquête publique un plan d'affectation pour une zone réservée sur l'ensemble du hors périmètre compact de la commune d'Epalinges.

Réponses aux questions concernant le Closalet déposées par M. le Conseiller Félix Schmidt, lors de la dernière séance du Conseil communal : l'intervention de M. Schmidt avait la teneur suivante : « Nous avons appris par la presse que le projet concernant le plan de quartier du Closalet, approuvé par le Conseil communal récemment, n'a pas été validé tel quel par le Canton et aurait été renvoyé à la Municipalité pour complément, voire pour enquête complémentaire ou décision complémentaire du Conseil concernant certaines modifications semble-t-il décidées par le Conseil. ».



M. Krattinger précise que les réponses aux questions posées par M. Schmidt sont très techniques et que ce dernier a reçu, par écrit, la réponse à toutes ses questions. Ce document sera également transmis au Conseil après la séance de ce soir. Compte tenu de la complexité et de la longueur, les réponses ne vont pas être données ce soir in extenso, mais elles seront communiquées par écrit, afin que tout le monde soit informé de la même manière par rapport aux questions que M. Schmidt avait posées lors du dernier Conseil communal.

8. REQUALIFICATION DE LA RC 601-B-P (ROUTE DE BERNE) ENTRE LE CARREFOUR DES CROISSETTES ET LE CHALET-À-GOBET, SUR LES COMMUNES D'EPALINGES ET LAUSANNE – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – Préavis 2/2018

Le Président ouvre la discussion pour la reprise du débat.

M. Patrick ASSAL prend la parole. Il précise que le Conseil a reçu une réponse à son intervention lors du dernier Conseil communal, et que ces compléments d'information sont à son sens nécessaires à une bonne compréhension de la situation qui se présente. Il n'est aucunement opposé à la requalification de la route de Berne, mais tient seulement à protéger les intérêts des habitants d'Epalinges en donnant la possibilité au Conseil communal de prévoir l'avenir le mieux possible. Pour avoir une chance d'y arriver, il semble évident que de détenir toutes les informations est un atout précieux. Ceci dit, il tient donc à remercier la Municipalité pour les informations fournies qui vont exactement dans le sens de sa demande. Par conséquent, M. Assal retire son postulat déposé lors du dernier Conseil et se réserve le droit, à l'avenir, de déposer une motion qui se concentrera sur les projets de réaménagement du plateau de la Croix-Blanche, tant sur le plan de son organisation que sur celui de la circulation, en allant dans le sens des compléments d'information qu'il a demandés.

Le Président remercie M. Patrick Assal et confirme que son postulat sera retiré et que le point 13 de l'ordre du jour sera, par conséquence, supprimé.

M. Jérôme URIO a deux interventions à communiquer au Conseil. La première, en tant que président de la commission d'urbanisme du Conseil communal, il informe le Conseil que l'avancement de ce dossier a régulièrement été évoqué, présenté et discuté lors des séances. Il profite de rappeler aux membres de la commission qu'ils peuvent communiquer à leur groupe les informations en leur possession, tout comme aux conseillers communaux de contacter leur représentant au sein de la commission pour toute question. Sa deuxième intervention, à titre personnel, porte sur l'intervention de M. Assal au sujet de ce projet, dont il avait qualifié de « rôti du dimanche mal cuit ». M. Urio trouve que ce projet mijote depuis de nombreuses années et qu'il le qualifierait plutôt de « ragoût bien cuit pas du tout filandreux », bref pas de quoi s'y casser les dents. Ce projet propose de nombreuses solutions aux routes adjacentes. On ne peut pas faire d'amalgame avec d'autres dossiers cariés. M. Urio pense que le Conseil ne va pas plomber cette votation ; « A défaut de serrer les dents, serrez les fesses comme chez le dentiste. ».

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis, tel que présenté.
A main levée, le préavis 2/2018 est accepté à une large majorité avec 1 avis contraire.



9. VIDÉOSURVEILLANCE – Préavis n° 6/2018

La parole est donnée à **M. Fabien LOI ZEDDA**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport. Au terme de sa lecture, il précise que M. le Municipal Alain Monod répondra, certainement durant la soirée, à une question posée par M. Alain Mermoud, quant à un point précis nécessitant une vérification.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. La discussion est ouverte.

M. Alain MONOD, Municipal, répond effectivement à la question de M. Mermoud au sujet de l'installation d'éventuelles caméras avec reconnaissance faciale. Même si le Conseil peut supposer la réponse, M. Monod a posé la question au surveillant cantonal de la protection des données, dont il lit la réponse en précisant que la première partie est déjà contenue dans le préavis : « La loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles prévoit les règles applicables à la vidéosurveillance dissuasive. Ce type de vidéosurveillance doit avoir comme but d'éviter la perpétration d'infraction dans un certain lieu. Dans le cas de la mise en place de cette vidéosurveillance, et dans le respect du principe de proportionnalité, il convient de prendre toutes les mesures pour limiter l'atteinte à la personnalité des personnes filmées et de choisir les techniques les plus respectueuses de la protection des données. Les systèmes de reconnaissance faciale permettent d'effectuer une surveillance automatique et en continu des images de vidéosurveillance et d'effectuer des recoupements directs avec d'autres bases de données. Ces techniques ont un impact considérable sur la protection de la personnalité des personnes concernées et ne sauraient, à notre sens, être justifiées dans le cadre de vidéosurveillance dissuasive par une commune. Il apparaît dès lors disproportionné de prévoir un système de reconnaissance faciale pour de la vidéosurveillance à but dissuasif. »

M. Tauno JALANTI prend la parole. Il est convaincu par les propos du Municipal M. Monod, mais souhaite donner son opinion. La vidéosurveillance n'est pas compatible avec l'idée qu'il se fait de la société dans laquelle il aimerait vivre. C'est un premier pas dans l'escalade vers une société surveillée, policée, où c'est derrière des écrans que l'on nous voit et pas dans la rue. S'il s'agissait d'augmenter, par exemple, les rondes de police communale ou cantonale, il serait tout à fait d'accord. Mais laisser des gens, qui sont totalement impersonnels, derrière une caméra le regarder n'est décidément pas compatible avec ce qu'il désire. Par conséquent, M. Jalanti, qui était membre de la commission nommée pour traiter cette affaire dont il s'est opposé et abstenu, votera contre ce soir.

M. Enzo SANTACROCE, qui était également membre de cette commission, souhaite réitérer ce qu'il avait dit lors des discussions. Il comprend le point de vue de M. Jalanti sur cette idée de liberté, et aimerait simplement lui répondre que finalement, c'est aussi parce que le citoyen se sent en sécurité qu'il va aussi garantir sa liberté. C'est parce qu'on se sent en sécurité qu'on se sent aussi peut-être plus libre.

Mme Marisa DÜRST demande à M. Monod si ces caméras seront installées de façon ponctuelle pour certaines, ou alors de façon plus ou moins définitive sur certains bâtiments. Et si oui, sur quels bâtiments ?



M. Alain MONOD, Municipal, répond à Mme Dürst que les deux variantes sont possibles. On peut prévoir d'installer des caméras de manière pas forcément définitive mais permanente à des endroits précis. Et il existe aussi des systèmes de caméras de surveillance portatifs que l'on peut installer au gré des besoins. Mais qu'elles soient permanentes ou portatives, les directives sont exactement les mêmes. M. Monod rappelle, bien que le Conseil l'ait certainement compris, que ce soir il accorde à la Municipalité l'autorisation générale, mais chaque fois qu'une caméra devra être posée à un endroit, qu'elle soit permanente ou portative, la Municipalité devra encore obtenir l'aval du surveillant de la protection des données. Très sincèrement, la Municipalité n'a encore aucune idée à ce propos, ne s'est faite encore aucune réflexion à ce sujet, à savoir où les caméras seraient installées. Pour le moment, le Conseil l'autorise uniquement à aller plus loin dans la démarche et c'est tout.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

A main levée, le préavis 6/2018 est accepté à une large majorité, avec 2 avis contraires et 10 abstentions.

10. BÂTIMENT DE LA VOIRIE - RÉFECTION DALLE – Préavis n° 7/2018

La parole est donnée à **M. Jean-Pierre MICHAUD**, en remplacement de M. Mazyar YOSEFI, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. La discussion est ouverte.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

A main levée, le préavis 7/2018 est accepté à l'unanimité.

11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MICHEL PERRET DEMANDANT DES WC ACCESSIBLES AU PUBLIC AU TERRAIN DE FOOTBALL DU BOIS-DE-LA-CHAPELLE – Préavis n° 8/2018

La parole est donnée à **M. Fabien LOI ZEDDA**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. La discussion est ouverte.

M. Philippe KOCH aimerait savoir si ces WC seraient ouverts en permanence ou uniquement pendant la période des matchs.

M. Alain MONOD, Municipal, répond à M. Koch en précisant que lorsque l'on parle de WC publics, c'est à contrario des WC à disposition des arbitres, des joueurs, etc. Donc, ces WC sont publics uniquement lors de l'utilisation par le FC Epalinges et les spectateurs. Ils ne sont pas accessibles à tout public.



La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis tel que présenté.
A main levée, le préavis 8/2018 est accepté à l'unanimité.

12. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MERCEDES ASSAL-POGET DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ LA STRATÉGIE ENVISAGÉE PAR CETTE DERNIÈRE, AU SUJET DES INCIVILITÉS À EPALINGES, POUR DÉMASQUER LES COUPABLES, LIMITER LA RECRUDESCENCE ET DIMINUER LE NOMBRE DE DÉPRÉDATIONS – Prise en considération

Le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote sur la prise en considération.

M. Alain MONOD, Municipal, prend la parole. Si Madame la conseillère Mercédès Assal était présente, il lui citerait volontiers Émile Ajar qui disait : « Quand on est même pour être quelqu'un il faut être plusieurs ». Et parfois lorsqu'on est plusieurs, cela peut conduire effectivement à des dérives, à des incivilités. Mais il prie le Conseil de croire que s'il est vrai qu'il y a des incivilités dans notre commune, il n'y en a ni plus ni moins que dans d'autres communes. Ce que regrette simplement M. Monod dans le texte déposé par Madame Assal, c'est qu'il faut faire attention au message véhiculé. Et en l'occurrence, il estime qu'elle noircit un petit peu le trait, sans nier qu'il y a des problèmes. Lorsque Madame Assal évoque les douze fois les vitres cassées à l'abri de bus de Ballègue, sachant que M. Monod étant pratiquement le plus proche voisin de cet abri de bus et entend donc lorsque ses vitres sont cassées, il ne se souvient pas avoir signé douze dépôts de plaintes. Il y a effectivement eu des vitres cassées, mais là, elle a forcé le trait. Et puis, lorsqu'elle parle des quatre fois au collège du Village, dont M. Jolliet peut en témoigner, ce n'est pas quatre fois. Et elle fait allusion à un pistolet à air comprimé. Aujourd'hui, c'est un pistolet à air comprimé, la semaine prochaine, dans le public, c'est une kalachnikov. On sait comment ça va. Attention au message qu'on véhicule. Il ne faut pas penser que la Municipalité reste les bras croisés. Et peut-être qu'à moyen terme, dans un avenir plus ou moins rapproché, ce que le Conseil a décidé tout à l'heure à propos de la vidéosurveillance pourrait être une première mesure. Mais au nom de la Municipalité, M. Monod demande au Conseil de renvoyer la prise en considération de ce postulat à une commission afin de permettre à la Municipalité d'expliquer à cette dernière toutes les mesures qui ont été entreprises afin de lutter contre ces incivilités.

M. Patrick ASSAL rétorque, au nom de Mme Assal absente ce soir, qu'après son intervention, la vitre de l'arrêt de bus de Ballègue a à nouveau été cassée. Des choses se passent, il ne faut pas cacher la poussière sous le tapis, et remettre ce postulat à une commission lui paraît une excellente proposition.

M. Pierre JOLLIET, Municipal, précise que maintenant, chaque fois que la vitre de l'arrêt de bus de Ballègue est cassée, elle n'est plus remplacée. Il précise que la Municipalité a mandaté un médiateur externe pour évaluer la mise en place d'un observatoire des incivilités, comme cela se fait dans d'autres communes de même taille. Lors du travail de la commission, cette question-là pourra être évoquée.



A main levée, avec le soutien de plus de dix conseillers, le postulat est renvoyé à une commission pour sa prise en considération.

13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL PATRICK ASSAL DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ UNE VISION GLOBALE DES DÉMARCHES ENTREPRISES OU À ENTREPRENDRE POUR TOUTE LA RÉGION DU PLATEAU DE LA CROIX-BLANCHE CONCERNANT LA MOBILITÉ, LA VIE VILLAGEOISE ET LE MAINTIEN D'UN ACCÈS ATTRAYANT AUX COMMERCES DE LA ROUTE DE LA CROIX-BLANCHE, À L' HEURE OÙ LA ROUTE DE BERNE DOIT ÊTRE REQUALIFIÉE – Prise en considération

Postulat retiré par Monsieur le conseiller Patrick ASSAL.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Muriel CUENDET SCHMIDT dépose un postulat, au nom du groupe socialiste, intitulé : « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

L'espace public devrait, par définition, appartenir à toutes et tous. Malheureusement, dans les faits, il est investi au quotidien de manière très différente par les femmes et par les hommes. Les études d'Yves Raibaud, géographe, ont démontré que l'espace public appartient prioritairement aux hommes et que les femmes s'y sentent moins à l'aise. Les motifs de cette répartition inéquitable de l'espace public sont multiples et historiques. Ces études montrent aussi, comme lu dans Le Temps du 19 février dernier, que certains partis pris du développement de l'espace urbain « durable » conduiraient à renforcer ces comportements. Sans remettre en question les évolutions de la commune d'aujourd'hui, il est indispensable de prendre en compte les préoccupations des femmes dans les aménagements de l'espace public. Des améliorations notables sur un sujet aussi complexe nécessiteront des évolutions éducatives, culturelles, sociales qui prendront malheureusement leur temps et ne sont pas exclusivement du ressort communal. Ceci étant, le groupe socialiste propose que notre commune apporte sa pierre à l'édifice et se penche sur la problématique de l'occupation de son espace urbain de la façon la plus simple : en demandant leur avis aux femmes elles-mêmes, dans une approche concrète et participative, sur le terrain, par le biais d'une « marche exploratoire ».

Le concept de « marche exploratoire » a été développé au Canada à la fin du siècle dernier et repris dans différentes villes de France dans les années 2000. Il s'agit de réaliser des diagnostics en arpentant les rues des quartiers pour observer le terrain. Cette action permet de faire des critiques sur le secteur, d'identifier des obstacles à la mobilité et à la sécurité des habitants, mais également de révéler des aspects positifs du milieu, dans une approche participative qui associe différents acteurs pour faire évoluer une situation.

Pour qu'elles permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie dans l'espace public des femmes, les « marches exploratoires » devraient réunir un groupe d'habitantes, des acteurs sociaux de la commune : des représentants du CAJE, de l'Association d'Accueil de l'Enfance, de l'Amicale des Aînés, de l'Association des Parents d'élèves, par exemple, mais aussi des représentants des services communaux, notamment de l'urbanisme et de la sécurité.



Cet outil facilite l'appropriation de l'espace public par les femmes, les implique concrètement dans les améliorations possibles pour leur sécurité, leur cadre de vie, et renforce leur compétence et leur légitimité par une approche démocratique et inclusive.

Par ce postulat, le groupe socialiste demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des marches exploratoires au sein de la commune d'Epalinges, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et offrir des solutions concrètes aux problèmes qui seront identifiés par elles.

M. Erich DÜRST, étant considéré comme le spécialiste des règlements, confirme qu'il faut effectivement 10 voix pour renvoyer un postulat à une commission. Il précise également qu'une interpellation est suivie d'une discussion. M. Monod, Municipal, ayant donné une réponse à l'interpellation de M. Yves Giroud, une discussion devrait être prévue lors du prochain Conseil.

Le Président confirme qu'une discussion aura lieu lors du prochain Conseil, M. Yves Giroud étant absent ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 19 juin 2018 à 19h30 dans cette même salle.

La séance est levée à 20h25.

Epalinges, le 8 mai 2018.

Le Président :

Ernest CORBAZ



La Secrétaire suppléante :

Mélanie ESTOPPEY

